

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde - Pôle des Métiers de
Bouche - C.F.A. des Métiers de l'Alimentation - Avenant - Décision -
Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0778 du 19 octobre 2004, la Communauté Urbaine a décidé l'attribution d'une subvention forfaitaire et non révisable d'un montant de 578 000 € au bénéfice de la Chambre des Métiers de la Gironde dans le cadre du transfert du C.F.A. des Métiers de l'Alimentation au sein d'un Pôle des Métiers de Bouche réalisé sur le site de Bordeaux-Lac, en synergie avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

Le projet global regroupe en effet, le C.F.A. des Métiers de l'Alimentation dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre des Métiers de la Gironde, et le C.F.A. des Métiers de la Restauration sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Il est destiné à permettre la constitution d'un site dédié sur l'agglomération aux métiers de bouche, en permettant d'offrir des locaux adaptés aux activités de formation par apprentissage.

Une convention signée le 31 décembre 2004 avec la Chambre des Métiers de la Gironde concernant le C.F.A. des Métiers de l'Alimentation, prévoyait qu'un avenant interviendrait pour préciser les modalités de versement de la subvention communautaire, dès que le contenu programmatique et architectural du projet aurait pu être précisé par le maître d'ouvrage.

En tout état de cause, le versement de ladite subvention était conditionné à la passation de l'acte de régularisation de la cession foncière entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre des Métiers de la Gironde et la réalisation effective du projet dans les conditions physiques et financières prévues initialement.

La passation de l'acte de cession foncière est intervenue en date du 20 janvier 2006 et le contenu programmatique et architectural définitif a été transmis et mis en forme dans le cadre du permis de construire. Il convient donc aujourd'hui, de donner suite à la décision prise par notre établissement public.

Par ailleurs, par délibération n° 2006/0037 du 20 janvier 2006, la Communauté Urbaine a déjà autorisé la signature de l'avenant pris pour permettre le versement de la subvention allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

De plus, le présent avenant prend également en compte la modification d'appellation intervenue en 2005 concernant l'ensemble des Chambres des Métiers qui sont devenues par décision nationale, Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- **DECIDER** des conditions de versement de la subvention communautaire d'un montant de 578 000 € au bénéfice de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde pour la réalisation du C.F.A. des Métiers de l'Alimentation au sein du Pôle des Métiers de Bouche,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé, précisant les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 article 20418 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON

